

## Billet de Garantie Conventioneelle Ovin

### Entre les soussignés ci-après désignés :

1. **L'acheteur** : M .....  
(Nom, prénom, Société, Adresse)

N° Cheptel :

2. **Le vendeur** : M .....  
(Nom, prénom, Société, Adresse)

N° Cheptel :

Animaux	Identification	Nombre d'animaux	DATE ET LIEU DE LIVRAISON
<b>Brebis</b>			
<b>Béliers</b>			
<b>Agnelles</b>			

### Il est convenu ce qui suit :

#### Le vendeur atteste :

- Etre indemne de brucellose non, les ovins seront sur la prochaine prophylaxie chez l'acheteur oui et fournit une photocopie de l'attestation
- Etre engagé dans une démarche de certification ACERSA VISNA MAEDI non oui
- Existence cas de gale psoroptique dans son cheptel ? non oui
- Existence **d'avortements** les cinq dernières années ? non oui quelles années : .....
- ✓ Si oui, **quelle(s) maladie(s) a (ont) été diagnostiquée(s) ?**  
Chlamydirose Fièvre Q Salmonellose Toxoplasmose Autres.....
- Si une vaccination a été pratiquée, préciser laquelle, le nom du vaccin et la catégorie d'animaux vaccinés (entérotoxémie, piétin, fièvre Q, paratuberculose ...):

Vaccin(s) :				
Animaux vaccinés (Brebis/bélier/agnelles ?)				

- Pour les maladies pour lesquelles la situation sanitaire reste inconnue ou présente un risque, un contrôle sérologique sera fait
  - Pour les animaux adultes sur au moins 10 animaux par lot (tous si leur nombre est inférieur à 10).
  - Pour les jeunes béliers ou agnelles le contrôle devra être fait sur les mères.
  - **Cocher la(les) maladie(s) qui sera(seront) recherchée(s) :** Chlamydirose Fièvre Q  
Toxoplasmose Paratuberculose (>18 mois) Autres : .....

#### L'acheteur s'engage à :

- Isoler le(s) ovin(s) jusqu'à obtention des résultats d'analyses.
- Prévenir le vendeur en cas de résultat non négatif vis-à-vis des maladies citées ci-dessus par lettre recommandée avec accusé de réception postée dans un délai de 30 JOURS à partir de la date de livraison
- Tenir les résultats de laboratoire à disposition du vendeur

#### Le vendeur s'engage à en cas de résultats non négatifs à reprendre

LES ANIMAUX REAGISSANTS                      OU                      L'ENSEMBLE DU LOT ACHETE

La reprise s'effectue à l'endroit où ils ont été livrés et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente, à l'exclusion de tous frais ou débours.

Fait en 2 exemplaires à ..... le .....  
(faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé")

Le vendeur

L'acheteur